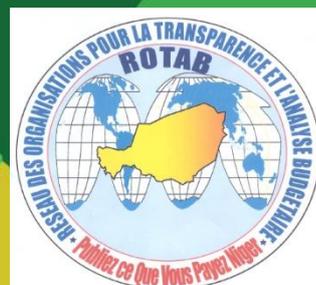


# NIGER : À QUI PROFITE L'URANIUM ?

L'enjeu de la renégociation des contrats miniers d'AREVA



Note d'information  
Novembre 2013

# INTRODUCTION

**Depuis plus de quarante ans, le groupe AREVA (précédemment le CEA puis la COGEMA) exploite l'uranium nigérien à travers ses filiales locales, la Somaïr et la Cominak. Les conventions minières nigériennes qui fixent leur cadre juridique et fiscal depuis dix ans, arrivent à échéance le 31 décembre 2013.**

Les contrats sont donc actuellement en pleine renégociation. Cela représente une occasion historique pour le Niger d'obtenir de meilleures conditions pour l'exploitation de ses ressources, et notamment de plus grandes retombées financières, essentielles pour la mise en oeuvre du plan de développement économique et social (PDES) du pays.

*En France, une ampoule sur trois est éclairée grâce à l'uranium nigérien.  
Au Niger, près de 90% de la population n'a pas accès à l'électricité<sup>1</sup>.*

Le Niger est l'un des Etats les plus pauvres du monde. Avec près de 60% de la population vivant avec moins de 1\$ par jour<sup>2</sup>, le pays se place au dernier rang du classement de l'indice de développement humain des Nations unies<sup>3</sup>.

Pourtant, le Niger est aussi le 4<sup>ème</sup> producteur mondial d'uranium, le 2<sup>ème</sup> fournisseur d'AREVA (juste après le Kazakhstan), et un partenaire stratégique de la France, à qui il fournit plus de 30% de l'approvisionnement de ses centrales nucléaires.

**Dans le face à face entre l'un des Etats les plus pauvres du monde, dont le budget annuel s'élève à 2 milliards d'euros, et le « leader mondial de l'énergie nucléaire », au chiffre d'affaires qui dépassait les 9 milliards d'euros en 2012, la France a un rôle essentiel à jouer.** Le gouvernement français doit exiger que les négociations entre AREVA et le Niger se fassent dans la plus grande transparence, sans pression politique, afin d'assurer des revenus équitables pour le Niger, à la hauteur de l'importance stratégique que revêt cette ressource pour la France.

**Actuellement, alors qu'il est le principal produit d'exportation du pays, l'uranium ne contribue qu'à hauteur de 4% à 6% du budget de l'Etat du Niger.**

Faire augmenter cette participation est un enjeu majeur, car le Niger reste très dépendant à l'aide au développement, qui peut représenter jusqu'à 40% de son budget. Le Niger doit réduire sa dépendance à l'aide internationale et augmenter ses revenus internes, notamment en bénéficiant davantage du produit de ses ressources naturelles.

Le Niger a besoin de revenus supplémentaires pour faire face à des crises alimentaires récurrentes, pour assurer la survie d'un système d'accès gratuit aux soins menacé, investir dans l'éducation, l'agriculture, et faire face à une situation sécuritaire dégradée. Suite à la guerre au Mali, des ressources budgétisées pour certains secteurs sociaux ont été allouées à la défense, notamment à l'envoi d'un contingent au Mali<sup>4</sup>.

L'uranium est identifié comme l'une des sources possibles d'augmentation des revenus. Pour le représentant du FMI au Niger, il y a des possibilités d'amélioration du partenariat entre AREVA et le Niger à l'occasion de ces renégociations : « il pourrait y avoir un changement substantiel notamment sur le prix et la fiscalité de l'uranium. Les impacts ne sont pas encore quantifiés, mais peuvent être déterminants »<sup>5</sup>.

**Aujourd'hui, la pression pour augmenter les revenus et la transparence des industries extractives est mondiale.**

Au Niger, la Constitution exige désormais la publication des contrats avec le secteur des industries extractives<sup>6</sup>. Les revenus de l'uranium sont un sujet dont on parle bien au-delà de Niamey : à travers le pays, les citoyen-n-es n'hésitent plus à manifester pour demander des contrats plus équilibrés<sup>7</sup>.

L'Union européenne vient d'adopter des Directives pour la mise en place d'un reporting pays par pays dans les industries extractives, qui devrait permettre d'identifier les flux de revenus et de garantir ainsi de meilleures retombées financières pour les Etats miniers et pétroliers<sup>8</sup>.

En France, la transparence et la mobilisation des revenus liés à l'exploitation des ressources naturelles est une priorité de la politique de développement<sup>9</sup>. Le gouvernement s'est engagé pour la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)<sup>10</sup> et il soutient les initiatives de la Banque Africaine de Développement et la Banque mondiale<sup>11</sup> pour aider les Etats africains à mieux négocier leurs contrats dans le secteur extractif.

**Et pourtant, la première entreprise minière française, dont l'Etat est actionnaire à plus de 80%, résiste aux tentatives de rééquilibrer son contrat avec le gouvernement nigérien<sup>12</sup>.**

Cette note d'information fait suite à une mission d'Oxfam au Niger en partenariat avec le ROTAB<sup>13</sup>, au cours de laquelle nous avons réalisé des entretiens avec des responsables nigériens et des représentants de la société civile.

Elle repose également sur des rapports d'ONG, du FMI, et de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Malheureusement, malgré nos demandes réitérées, nous n'avons à ce jour pas obtenu de rendez-vous avec AREVA. Nous nous basons donc sur les données disponibles sur leur site internet<sup>14</sup>.

Cette note expose les principaux enjeux et le contexte des renégociations des contrats de la Somaïr et de la Cominak. Oxfam et le ROTAB exigent en particulier la transparence la plus totale sur cette renégociation vitale pour les Nigériennes et Nigériens.

## L'uranium au Niger

L'uranium a été découvert au Niger en 1957 par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et le 1er lot de « yellow cake » a été produit en 1971.

Aujourd'hui, deux gisements d'uranium sont exploités par des filiales d'AREVA : la mine d'Arlit, située à proximité de la ville du même nom et exploitée par la Somair, et la mine d'Akouta, située dans la commune d'Akokan au sud d'Arlit, gérées par la Cominak.

La Somair et la Cominak sont deux sociétés de droit nigérien créées respectivement en 1968 et 1974.

La Somair appartient à 63,6% à AREVA et 36,4% à la SOPAMIN, agence qui assure la gestion des parts de l'Etat du Niger, tandis que la Cominak est partagée entre AREVA (34%), la SOPAMIN (31%), la société japonaise Overseas Uranium Resources Development - OURD (25%) et la société espagnole ENUSA (10%).

Les minerais sont traités sur place puis le « yellow » cake est exporté via le port de Cotonou, au Bénin, principalement vers les usines de la Comhunex en France où il est enrichi.

# URANIUM : LA GUERRE DES CHIFFRES

En 2010, la Somaïr et la Cominak ont extrait un total de 114 346 tonnes d'uranium au Niger<sup>15</sup>, représentant une valeur d'exportation de 2 300 milliards de francs CFA (plus de 3,5 milliards d'euros). Sur cette somme, le pays n'aurait touché que 300 milliards de Francs CFA (environ 459 millions d'euros), soit 13% de cette valeur exportée<sup>16</sup>.

## Les différents revenus de l'uranium

Les principales sources de revenus de l'uranium pour l'Etat du Niger sont :

- La redevance minière, taxe qui s'applique sur la valeur des minerais extraits
- L'impôt sur les sociétés, calculé sur les bénéfices des entreprises
- Les dividendes, que la SOPAMIN reçoit en tant qu'actionnaire de la Somaïr et la Cominak et qui dépendent des bénéfices des deux entreprises
- D'autres revenus fiscaux sont perçus, notamment la TVA, les droits de douane, des droits immobiliers... mais ils représentent des montants moindres.

Depuis 2006, les montants des recettes de l'uranium perçues par l'Etat du Niger sont disponibles grâce à la mise en place de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)<sup>17</sup>. Les données sont publiées avec deux ans de retard, mais elle permettent d'avoir un aperçu des sommes en jeu.

Sur la base de ces informations, il ressort que depuis 2007, les revenus de l'uranium pour le Niger ont augmenté. Cette évolution est à lier avec la renégociation du prix d'enlèvement de l'uranium. Ce prix est, en effet, crucial en termes de revenus pour le Niger, car il détermine les montants de la redevance minière perçue par le pays, et impacte également les bénéfices des sociétés, donc le montant de leur impôt sur les sociétés et les dividendes destinés à leurs actionnaires.

Avant 2007, le Prix Niger de l'uranium est pratiquement fixe et ne dépasse pas les 42 euros/kg, alors que les cours mondiaux s'emballent à partir de 2003 – sur les marchés spéculatifs comme pour les prix de long terme – et peuvent monter jusqu'à 187 euros/kg. En 2008, le gouvernement nigérien fait pression sur AREVA en distribuant des permis d'exploitation à des concurrents – notamment chinois. On peut penser que la question de l'attribution de l'immense gisement d'Imouraren a pesé dans le rapport de force entre le Niger et l'entreprise française. Niamey obtient alors la signature d'un avenant financier au contrat en cours avec AREVA avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il acte une augmentation du prix de l'uranium, qui passe à 40 000 francs CFA/kg (environ 61 euros) et qui sera renégocié annuellement.

En 2013, et après de longues négociations, il est fixé à 73 000 FCFA/kg (environ 111 euros/kg). En 2008, la SOPAMIN obtient également le droit de racheter une partie de l'uranium aux sociétés minières pour le revendre sur les marchés internationaux (300 tonnes sur la production de 2007<sup>18</sup>).

Ainsi, à partir de 2007, la redevance minière, les impôts sur les bénéfices et les dividendes versés à l'Etat nigérien s'élèvent de façon notable. AREVA clame que 70% de la valeur de l'uranium revient à l'Etat du Niger. Mais le Président Issoufou et la société civile nigérienne jugent ce partenariat déséquilibré<sup>19</sup> : ils rappellent que l'uranium représentait 70,8% des exportations du pays en 2010, et seulement 5,8% de son PIB<sup>20</sup>.

En effet, compte tenu de la valeur de l'uranium pour la France et pour AREVA, sa contribution absolue au budget nigérien peut paraître assez faible, d'autant que les volumes de production des deux mines sont en augmentation constante. Selon les chiffres de l'ITIE, cette contribution ne dépasse pas 70 millions d'euros par an en 2010 et 2011. En 2012, elle devrait s'élever à 100 millions d'euros. Un an après le début de son exploitation, et avec moins de 20 000 barils/jour, le pétrole rapporte déjà plus que l'uranium au Niger. Certes, le pétrole vaut cher, mais les contrats ont aussi été mieux négociés. Le régime actuel d'AREVA assure à ses filiales un certain nombre d'avantages fiscaux, au détriment des Nigériens.

## L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

L'ITIE est une coalition composée de gouvernements, d'entreprises, de groupes de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales. Elle offre aux sociétés et gouvernements un cadre reconnu au plan international destiné à la publication des paiements versés par les entreprises et des recettes reçues par les Etats dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz.

Si l'initiative reste volontaire, elle est une étape importante pour le renforcement de la gouvernance et l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les industries extractives.

<http://eiti.org/fr>

# ENJEUX DE LA RENÉGOCIATION: FISCALITÉ ET PRIX DE L'URANIUM

## *Un régime fiscal accommodant pour le « leader mondial de l'uranium »*

Le code des investissements nigérien prévoit un certain nombre d'exemptions fiscales destinées à attirer les investisseurs étrangers, aujourd'hui critiquées par le FMI :

« D'après les projections, les exonérations accordées en 2011 devraient totaliser 149 milliards FCFA (5 % du PIB), pour la plupart liées au code des investissements. Une récente analyse réalisée par le Département des finances publiques (FAD) sur les bénéficiaires actuels des dispositions du code, y compris les investisseurs dans le secteur des télécommunications, signale que le code, sous sa forme actuelle, ne présente qu'une efficacité limitée pour attirer des investissements supplémentaires »<sup>21</sup>.

Pour le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), « ***l'ampleur excessive des exonérations conduit à une véritable atrophie de la matière imposable*** ». Dans une étude sur la fiscalité au Niger et ses impacts sur la pauvreté, l'organisation recommande « la rationalisation de ces exonérations fiscales », considérant que « les pertes de recettes fiscales, qui résultent de ces stratégies, constituent un obstacle fondamental à la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté »<sup>22</sup>.

Selon le FMI, ces exonérations fiscales représentaient 216 milliards de FCFA en 2013<sup>23</sup>.

L'Union européenne est également très critique de ces exemptions. Elle a ainsi décidé de conditionner le versement par l'Europe au Niger d'une prime de 2 millions d'euros à la suppression d'une exonération d'impôt sur les bénéfices des sociétés et la suppression de la disposition portant déductibilité des provisions pour diversification de l'impôt sur les sociétés minières<sup>24</sup>.

Aujourd'hui, la Somaïr et la Cominak profitent pleinement de ces avantages fiscaux : exemptions sur les droit de douane, exonérations de TVA ou encore une exonération sur les taxes sur les carburants, qu'elles utilisent pourtant en grande quantité<sup>25</sup>. Une « provision pour reconstitution de gisement » leur permet également de mettre de côté 20% de leurs bénéfices, qui échappent ainsi à l'impôt sur les sociétés<sup>26</sup>.

Si certaines exonérations fiscales peuvent éventuellement être justifiées dans le cadre d'un nouveau projet nécessitant des investissements de grande ampleur, des entreprises en activité depuis cinquante ans dans le pays ne devraient pas en avoir besoin.

La question du régime fiscal applicable est également un point faible des conventions actuelles. **Une clause de stabilité permet en effet aux sociétés d'échapper à toute nouvelle législation qui leur serait plus défavorable que celle en vigueur au moment de la signature du contrat**, tout en les autorisant à opter pour le régime prévu par des lois nouvelles si celles-ci s'avèrent plus favorables. Ainsi, la Somaïr et la Cominak ne sont pas soumises à la nouvelle loi minière de 2006, qui instaure par exemple un taux de redevance minière progressif (variant en fonction des résultats). Ainsi, alors que le taux de redevance minière aurait, en application de cette loi, pu monter jusqu'à 9% voire 12%, les entreprises ont continué de bénéficier d'un taux stable de 5,5%. Par contre, en matière d'impôt sur les bénéfices, alors que les conventions prévoyaient des taux plus élevés que ceux prévus par la législation nigérienne (40,5%), la Somaïr et la Cominak ont pu exiger d'être soumises au taux légal de 30%.

**Si AREVA veut se montrer exemplaire dans ses rapports avec l'Etat du Niger, elle doit accepter de renoncer à ces exonérations et d'être soumise au régime fiscal ordinaire du Niger.** Mais aujourd'hui, le Ministère des Mines à Niamey confirme qu'AREVA fait de la résistance et refuserait de se voir appliquer les taxes supplémentaires ou la réduction des exonérations prévues par la loi de 2006<sup>27</sup>.

### **Une autre anomalie fiscale : la convention franco-nigérienne de non-double imposition**

La Convention fiscale franco-nigérienne de 1965 exempte d'impôt sur les sociétés toute entreprise qui n'a pas d'établissement stable au Niger. Cela pourrait s'appliquer à des sous-traitants de la Somaïr et de la Cominak, dont AREVA elle-même. Les sous-traitants français, et sans établissement stable au Niger, peuvent, en vertu de cette convention, être dispensés d'impôt sur les sociétés nigérien.

Il faut noter que cette convention est au seul bénéfice de la France : si beaucoup d'entreprises françaises vont faire des affaires au Niger, on voit moins de sociétés nigériennes gagner des marchés en France.

# RENTABILITÉ DE L'URANIUM : LE GRAND BLUFF

Pour justifier son refus de se soumettre à la nouvelle législation fiscale nigérienne, AREVA affirmerait que cette hausse des charges rendrait son activité non-rentable<sup>28</sup>.

La rentabilité de la Somaïr et de la Cominak dépend de leurs coûts d'extraction, et du prix d'enlèvement auquel AREVA, la SOPAMIN, ENUSA et OURD leur rachètent l'uranate pour le revendre à leurs clients.

*« Quand on veut baisser le montant de l'impôt, on augmente les charges »*

Côté charges, depuis 2006, les coûts de production de l'uranium par la Somaïr et la Cominak ont doublé. Cette hausse réduit automatiquement les bénéfices des sociétés, et ainsi les dividendes versés à la SOPAMIN ainsi que le bénéfice imposable. Et soulève de nombreuses questions. Pour l'un des fonctionnaires de l'administration fiscale nigérienne que nous avons rencontré : « Quand on veut baisser le montant de l'impôt, on augmente les charges ». La complexité de l'entreprise, qui est en relation commerciale avec des parties liées (AREVA est un groupe international) et les difficultés de l'Etat à contrôler les opérations sur le site ajoutent à la suspicion.

Bien sûr, des hausses de coûts peuvent être justifiées. Mais il serait nécessaire, pour clarifier les relations entre AREVA et le Niger, de fournir des explications techniques sur cette situation.

En termes de rentabilité, une augmentation des coûts de production peut être compensée par une hausse du prix de vente. Le prix d'enlèvement de l'uranium, fixé annuellement, n'est pas directement lié aux conventions en négociations mais en est un élément important, car s'il est trop faible, il affecte la rentabilité des mines et fournit un argument à AREVA pour demander l'application d'une fiscalité plus légère.

Plusieurs facteurs ont contribué à la baisse du prix « spot » (échangé sur les marchés) ces dernières années : une baisse de confiance suite à l'accident de Fukushima, l'arrivée sur le marché de l'uranium issu du démantèlement des armes nucléaires russes, et les annonces de découvertes de gisements nouveaux. Cependant, ces éléments sont conjoncturels et les analystes s'accordent à dire que le prix remontera : le programme russe arrive à sa fin, les commandes de nouvelles centrales reprennent<sup>29</sup>, et les gisements – notamment en Centrafrique ou en Namibie – se révèlent moins prometteurs qu'annoncé. En outre, le prix « spot » n'est que très peu représentatif de la valeur réelle de l'uranium : seulement 10 à 15% du « yellow cake » est échangé sur ce marché, la plus grande partie des ventes s'effectuant via des contrats de long terme, aux prix plus élevés et plus stables.<sup>30</sup>

Il est donc douteux d'affirmer que l'économie de l'uranium n'est pas rentable. Dans les dix prochaines années que couvriront les nouvelles conventions, il est très probable que les prix connaissent de nouvelles envolées. AREVA a conclu des contrats de fourniture majeurs avec les Emirats Arabes Unis<sup>31</sup>, la Pologne<sup>32</sup>, les Etats-Unis<sup>33</sup> ou la Chine<sup>34</sup>, et peut toujours compter sur son client historique, EDF<sup>35</sup>.

Aujourd'hui, le coût de l'uranium ne représente que 5% du coût du kWh nucléaire, une part marginale dans le coût de l'électricité<sup>36</sup>. **Une hausse des prix du minerai au Niger aurait donc un impact relativement faible, mais pourrait permettre à l'un des pays les plus pauvres du monde d'augmenter significativement ses revenus.**

Au-delà du prix, il est important de prendre en compte la totalité du modèle économique d'AREVA et la place qu'y occupe réellement le « yellow cake » nigérien. Sur le seul 1<sup>er</sup> trimestre 2013, AREVA a généré un chiffre d'affaire consolidé de 2,279 milliards d'euros<sup>37</sup>, soit plus que le budget annuel total du Niger (environ 2 milliards d'euros<sup>38</sup>). Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013, son chiffre d'affaire s'élève à 6,8 milliards d'euros, en hausse par rapport à 2012 et son carnet de commande atteint 42 milliards d'euros<sup>39</sup> (soit 21 ans de budget du Niger). En 2012, le chiffre d'affaire total du groupe dépassait les 9 milliards d'euros et ses activités minières lui ont rapporté un chiffre d'affaire de 1,36 milliards d'euros, en hausse de 5,5%. **Si l'on en croit ses bilans et sa communication à ses actionnaires, AREVA se porte bien.**

### *Une ressource stratégique dont AREVA et la France ne peuvent se passer*

Le Niger, 2<sup>ème</sup> fournisseur d'uranium d'AREVA, lui assure près de 40% de son approvisionnement. Les gisements de Centrafrique ou de Namibie sont pour l'instant gelés, et ceux de Mongolie ne seront pas exploités avant dix ans. Dans ce contexte, la valeur réelle de l'uranium nigérien dépasse donc la valeur commerciale du minerai : c'est une ressource stratégique dont AREVA et la France ne peuvent se passer. Niamey semble en position de force pour demander des prix d'enlèvement plus élevés. AREVA a besoin de cet uranium, son modèle économique « intégré », du combustible à la centrale, en dépend.

## CLIMAT ET OPACITÉ DES NÉGOCIATIONS : OÙ EST L'EXEMPLARITÉ ?

Une analyse précise de ces conditions d'exploitation, sur le modèle économique d'AREVA et de ses filiales, et sur le coût de l'uranium devrait servir de base à une discussion transparente sur ce qui constitue un revenu équitable pour le Niger.

Justement, en octobre 2013, l'ambassadeur de France annonçait qu'un audit de la Somair et la Cominak, décidé d'un commun accord par les actionnaires, serait prêt à la fin du mois<sup>40</sup>. Cet audit réalisé par Bearing Point ferait une situation des coûts, et des simulations pour les années à venir, en fonction des prix, des recettes et des charges. Ce travail est très important dans le climat de doute et d'opacité qui entoure les revenus miniers et d'AREVA au Niger, et pourrait permettre de mener les discussions sur les renégociations sur la base d'éléments précis et techniques, et de clarifier les relations de l'entreprise française avec Niamey.

### *Un audit secret, des menaces ostensibles*

Le 31 octobre dernier, Oxfam France demandait la publication de cet audit<sup>41</sup>. Malheureusement, il restera confidentiel.

**Ce qui fait plus de bruit, ce sont les annonces et menaces d'AREVA.** En octobre 2013, sans même en informer le gouvernement nigérien, pourtant coactionnaire des sociétés, le groupe annonce son intention de suspendre la production de ses mines nigériennes si le gouvernement persiste à vouloir renégocier son partenariat<sup>42</sup>. Puis Luc Oursel, le PDG d'AREVA, s'est empressé de signer un accord pour exploiter un gisement d'uranium en Mongolie. Une manière de faire comprendre à Niamey que si le Niger exige un meilleur prix pour son uranium, d'autres pays pourraient prendre le relais. Or, vu le temps de mise en production d'une mine d'uranium, ce nouveau gisement ne pourrait être exploitable que dans dix ans. Il n'y a pas de réalité derrière cette stratégie d'AREVA, qui a toujours, en pratique, besoin de l'uranium nigérien. Mais il y a une pression politique certaine.

Ainsi, encore une fois, des négociations qui pourraient être techniques risquent de prendre une dimension politique et opaque. Ce qui pourrait relever du bon sens et de l'analyse économique est difficilement mis en œuvre. Dans l'administration nigérienne, certains regrettent que les phases finales des négociations se fassent au plus haut niveau, à Paris, sans techniciens : « On est dans l'extra-juridique, l'extra-comptable, l'extra-fiscal »<sup>43</sup>.

### *« L'uranium ça a une dimension particulière »<sup>44</sup>*

Il est primordial de mettre fin à ce fonctionnement « spécial », pour soutenir la lutte contre la pauvreté au Niger ainsi que la bonne gouvernance, et la crédibilité de la France en Afrique.

Le Ministre du développement Pascal Canfin affirmait en septembre dernier que **la France devait se montrer « exemplaire » dans les négociations des nouveaux contrats d'AREVA.** Le récent rapport du Sénat sur la présence française en Afrique « encourage la France à faire en sorte que les entreprises françaises du secteur, notamment celles dans lesquelles l'État français a une participation -telles que AREVA ou TOTAL- soient exemplaires en matière de transparence et de responsabilité environnementale et sociale. » et recommande d'aller plus loin en faisant « la démonstration que les entreprises françaises sont des partenaires fiables et respectueux des intérêts de long terme des pays africains »<sup>45</sup>.

Aux dernières nouvelles, les discussions entre le Niger et AREVA pourraient s'accélérer et les nouvelles conventions pourraient être signées d'ici la fin du mois de novembre. **C'est dans ce climat et cette précipitation que se jouent les dix prochaines années d'exploitation de l'uranium du Niger, ainsi que les relations entre AREVA et le pays.** Un contrat mal négocié aux dépens du Niger perpétuerait les tensions, priverait les Nigériens de ressources essentielles au financement des services sociaux et confirmerait une gouvernance opaque et déséquilibrée dans le secteur des industries extractives au Niger. Alors que le pays s'apprête à développer l'exploitation du pétrole, le modèle laissé par AREVA serait loin d'être « exemplaire ».

### Au-delà des aspects financiers...

S'il est vrai que les enjeux des renégociations actuelles tournent principalement autour de la valeur de l'uranium et de la fiscalité, d'autres facteurs ne doivent pas être occultés : la question environnementale et sanitaire avec l'exposition des populations riveraines aux poussières radioactives.

AREVA a toujours clamé qu'elle respecte la réglementation dans ce secteur mais les travailleurs se plaignent du silence imposé sur les maladies professionnelles dans les hôpitaux de la compagnie, et l'Observatoire de la santé mis en place en 2009 a fini par être dénoncé par les ONG partenaires d'AREVA comme « une opération de communication ».<sup>1</sup> Les organisations nigériennes demandent également un audit indépendant sur ce sujet.

## RECOMMANDATIONS

### *Le ROTAB demande au gouvernement du Niger :*

- De permettre que les termes des nouvelles conventions de la SOMAÏR et la COMINAK fassent l'objet d'un débat au Parlement, avant leur signature ;
- D'exiger, en tant qu'actionnaire de la SOMAÏR et de la COMINAK, la publication de l'audit des sociétés, afin d'assurer que tous les éléments de la négociation sont transparents et accessibles ;
- D'impliquer les services techniques du Ministère des Mines, de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Grande Entreprises, des services de Douanes et du Ministère de l'Environnement dans toutes les phases de la négociation ;
- De faire respecter les dispositions du Code minier de 2006 et toutes les législations en vigueur au Niger.

### *Oxfam France demande au gouvernement français :*

- D'exiger d'AREVA, en tant qu'actionnaire de la SOMAÏR et de la COMINAK, la publication de l'audit des sociétés, afin d'assurer que tous les éléments de la négociation sont transparents et accessibles ;
- De n'exercer aucune pression sur le gouvernement du Niger pour obtenir des dérogations à la loi minière de 2006, des exemptions fiscales, ou toute dérogation à la législation nigérienne en faveur d'AREVA, qui réduiraient les retombées financières pour le Niger ;
- De s'assurer que les négociations, à toutes les étapes, se déroulent dans la plus grande transparence.

---

<sup>1</sup> <http://www.afriquinfos.com/articles/2011/11/30/afrique-occidentale-191927.asp>

<sup>2</sup> [http://www.tresor.economie.gouv.fr/7096\\_presentation-](http://www.tresor.economie.gouv.fr/7096_presentation-)

<sup>3</sup> <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>

<sup>4</sup> Entretien Oxfam France avec représentant Banque mondiale, octobre 2013

<sup>5</sup> Entretien Oxfam France avec un représentant du FMI, Niamey, octobre 2013

<sup>6</sup> Article 150 de la Constitution du 25 novembre 2010 : « Les contrats de prospection et d'exploitation des ressources naturelles et du sous-sol ainsi que les revenus versés à l'État, désagrégés, société par société, sont intégralement publiés au Journal Officiel de la République du Niger. »

<sup>7</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/10/12/manifestation-anti-areva-au-niger\\_3494805\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/10/12/manifestation-anti-areva-au-niger_3494805_3212.html)

<sup>8</sup> <http://www.oxfamfrance.org/Vote-du-Parlement-europeen-en,1710>

<sup>9</sup> [http://www.ambafrance-sn.org/IMG/pdf/07\\_31\\_Dossier\\_de\\_presse\\_-\\_CICID.pdf](http://www.ambafrance-sn.org/IMG/pdf/07_31_Dossier_de_presse_-_CICID.pdf)

<sup>10</sup> <http://eiti.org/fr/news/la-france-et-le-royaume-uni-engagent-envers-une-norme-mondiale-de-transparence>

<sup>11</sup> <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2012/10/05/world-bank-launches-fund-african-countries-negotiate-deals-for-oil-gas-minerals>

<sup>12</sup> « Areva a annoncé mercredi à l'AFP qu'il risquait de devoir interrompre la production d'uranium de la Somaïr, une de ses filiales minières au Niger, en rejetant la faute sur les autorités nigériennes qui veulent renégocier leur partenariat avec le groupe nucléaire français. », Le Figaro.fr, 23/10/2013 : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/10/23/97002-20131023FILWWW00598-niger-areva-suspendrait-son-activite.php>

---

<sup>13</sup> Le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB - Publiez Ce Que Vous Payez Niger) est un collectif d'associations, ONG et syndicats du Niger participant à la campagne mondiale Publiez Ce Que Vous Paye qui réclame la transparence dans le secteur des industries extractives - <http://www.rotabniger.org/>

<sup>14</sup> Site consulté pour la dernière fois le 15/11/2013.

<sup>15</sup> <http://world-nuclear.org/info/Country-Profiles/Countries-G-N/Niger/>

<sup>16</sup> Rapport SOMO, Radioactive Revenues, mars 2011, p. 34 - [http://somo.nl/publications-en/Publication\\_3629/](http://somo.nl/publications-en/Publication_3629/)

<sup>17</sup> <http://eiti.org/fr/litie>

<sup>18</sup> Selon le Ministère des Mines, la production totale d'uranium en 2007 était de 3153 tonnes

<sup>19</sup> <http://www.challenges.fr/monde/20131006.CHA5268/le-niger-juge-son-partenariat-avec-areva-desequilibre.html>

<sup>20</sup> Rapport ITIE 2011 : [http://www.itieniger.ne/document/4eme\\_rapport\\_itie\\_niger\\_2011.pdf](http://www.itieniger.ne/document/4eme_rapport_itie_niger_2011.pdf)

<sup>21</sup> <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2011/cr11357f.pdf>

<sup>22</sup> [http://www.pnud.ne/rap\\_eval/Rapport\\_Etude\\_fiscalite\\_%20pauvrete\\_Niger.pdf](http://www.pnud.ne/rap_eval/Rapport_Etude_fiscalite_%20pauvrete_Niger.pdf)

<sup>23</sup> Rapport AEC page 21

<sup>24</sup> Entretien avec un représentant de la Délégation de l'UE à Niamey, Octobre 2013

<sup>25</sup> Entretien avec un représentant de l'administration fiscale au Niger, Niamey, octobre 2013

<sup>26</sup> Ibid. note 13

<sup>27</sup> Entretien avec un représentant du Ministère des Mines et du Développement Industriel, Niamey, octobre 2013

<sup>28</sup> Entretien avec des représentants de l'administration nigérienne, Niamey, octobre 2013

<sup>29</sup> [http://www.huffingtonpost.fr/2013/10/21/royaume-uni-edf\\_n\\_4134463.html](http://www.huffingtonpost.fr/2013/10/21/royaume-uni-edf_n_4134463.html)

<sup>30</sup> <http://www.caseyresearch.com/cdd/how-important-is-the-spot-price-of-uranium> ou encore

[http://www.cameco.com/investors/markets/uranium\\_price/longterm\\_complete\\_history/](http://www.cameco.com/investors/markets/uranium_price/longterm_complete_history/)

<sup>31</sup> <http://www.areva.com/FR/actualites-9501/emirats-arabes-unis-areva-remporte-un-contrat-majeur-de-fourniture-d-uranium-enrichi.html>

<sup>32</sup> <http://www.areva.com/FR/actualites-9555/pologne-areva-remporte-un-nouveau-contrat-pour-la-fourniture-delements-combustibles-a-uranium-faiblement-enrichi-ufe-pour-le-reacteur-de-recherche-maria.html>

<sup>33</sup> <http://www.areva.com/FR/actualites-9827/areva-remporte-un-contrat-de-70-millions-de-dollars-pour-la-fourniture-d-uranium.html>

<sup>34</sup> <http://www.areva.com/FR/actualites-8601/areva-recyclage--areva-modernisera-l-usine-mox-du-royaumeuni.html>

<sup>35</sup> <http://www.capital.fr/bourse/actualites/areva-signe-2-contrats-importants-avec-edf-dans-la-fourniture-d-uranium-758592>

<sup>36</sup> <http://www.nuclearforum.be/fr/forum/le-prix-de-l-uranium-dans-le-kwh-nucleaire>

<sup>37</sup> <http://www.areva.com/FR/actualites-9821/chiffre-d-affaires-1er-trimestre-2013-155--de-croissance-organique.html>

<sup>38</sup> <http://www.agenceecofin.com/gestion-publique/2509-6823-niger-le-gouvernement-adopte-un-budget-de-1279-milliards-fcfa-pour-2013>

<sup>39</sup> <http://www.areva.com/FR/actualites-10014/chiffre-d-affaires-au-30092013-croissance-soutenue.html>

<sup>40</sup> <http://www.agefi.fr/articles/l-audit-sur-les-mines-d-areva-au-nigera-sera-pret-fin-octobre-1290205.html>

<sup>41</sup> <http://www.oxfamfrance.org/Niger-l-enjeu-de-la-renegociation,1806>

<sup>42</sup> <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/10/23/97002-20131023FILWWW00598-niger-areva-suspendrait-son-activite.php>

---

<sup>43</sup> Entretien avec un représentant de l'administration fiscale au Niger, Niamey, octobre 2013

<sup>44</sup> Entretien avec l'ambassadeur de France au Niger, octobre 2013

<sup>45</sup> <http://www.senat.fr/rap/r13-104/r13-104113.html#toc654>

La confédération internationale **Oxfam** est un réseau de 17 organisations de solidarité internationale qui travaillent ensemble dans plus de 90 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté, les injustices et les inégalités.

[www.oxfam.org/fr](http://www.oxfam.org/fr)

En France, Oxfam mène depuis 25 ans des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. L'organisation contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.

[www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)

Créée en 2006, le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (**ROTAB**) - PCQVP Niger est un collectif d'associations, ONG et syndicats qui travaille sur plusieurs questions, y compris la mise en œuvre de l'ITIE, la transparence budgétaire, le renforcement des capacités et la sensibilisation aux questions relatives au secteur minier au sein des communautés extractives. La coalition a également été impliquée dans les activités de plaidoyer au niveau national.

<http://www.publishwhatyoupay.org/fr/where/coalitions/niger>

Ce rapport a été rédigé par Anne-Sophie Simpère et Ali Idrissa.



Ce document a été réalisé avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'Oxfam France et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.